



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 octobre 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Philion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Joseph De Sylva, Sylvie Goneau, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher et Maxime Pedneaud-Jobin.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Andrée Loyer, greffier adjoint ainsi que Johanne Adam, Claude Alain, Roger Archambault, Luc Bard, Éric Boutet, Luc Bouvier, Louis Chabot, Suzanne Dagenais, Nicole Dumoulin, Marc Gohier, Marie-Claude Martel, Marc Phaneuf et Gilles Sabourin.

Est absent, monsieur le conseiller Luc Montreuil.

CP20121023-P1

RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

9 h 30 – Pour faire suite à la présentation faite la semaine dernière et aux rencontres de secteurs avec les conseillers, monsieur Éric Boutet, accompagné de madame Marie-Claude Martel et de monsieur Louis Chabot, présente les cinq grandes orientations pour la révision du schéma d'aménagement et de développement.

Cinq grandes orientations :

CP-UDD-2012-010

1. Créer des milieux de vie complets et éco-responsables

- Faire de chaque village urbain un milieu de vie à l'échelle humaine, selon une approche de densification progressive et planifiée;
- Bonifier la qualité des projets en adoptant des critères de performance;
- Doter les milieux de vie de commerces et de services de proximité;
- Soutenir la réalisation de projets de type éco-quartier sur des sites stratégiques;
- Mettre en place une stratégie d'inclusion de logement abordable pour les projets d'envergure;
- Axer les projets résidentiels sur le développement durable et l'intégration des espaces naturels et bâtis.

CP-UDD-2012-011

2. Prioriser la mobilité durable

- Favoriser des environnements facilitant les modes actifs :
 - Prévoir des rues complètes dans tous les projets de la ville;
 - Développer un réseau de sentiers récréatifs et utilitaires complet et intégré;
 - Développer un réseau blanc utilitaire (cyclistes et piétons);
- Transport collectif :
 - Poursuivre le corridor rapide dans l'est jusqu'à Buckingham;
 - Mettre en place un système de transport en commun rapide dans l'ouest de la ville (boulevard des Allumettières);
 - Poursuivre la mise en place des mesures préférentielles pour le transport en commun;
 - Prévoir la connectivité des réseaux au cœur de la capitale;

- Autres moyens de transport :
 - Optimiser l'utilisation des réseaux routiers existants;
 - Revoir la vocation du corridor de l'autoroute 50;
 - Maintenir le corridor de l'île Kettle.

CP-UDD-2012-012

3. Gérer la croissance urbaine de façon à accroître l'efficacité économique et la compétitivité de Gatineau

- Aggrandir le périmètre urbain dans la zone blanche et réduire à Buckingham;
- Aggrandir les parcs d'affaires et en prévoir un à Buckingham;
- Séquencer le développement : (1) structure urbaine, (2) aire de consolidation, (3) aire d'expansion;
- Prioriser la croissance au sein des pôles de la structure urbaine;
- Favoriser le redéveloppement des secteurs urbanisés et la consolidation des milieux de vie en continuité de la trame urbaine dans l'aire de consolidation;
- Prévoir une densité minimale de 30 logements par hectare net pour tout projet de développement sur le territoire;
- Autoriser le développement dans les aires d'expansion urbaine sous réserve de conditions particulières (réserve de capacité de 10 ans par aire de marché);
- Créer le pôle d'emploi mixte des Allumettières;
- Prévoir des dates fixes pour étudier et comparer des demandes visant l'extension du périmètre urbain.

CP-UDD-2012-013

4. Conserver le patrimoine naturel, paysager et bâti

- Créer des éco-territoires et des corridors de verdure et y prévoir des normes environnementales plus sévères;
- Conserver la zone agricole et créer des conditions économiques favorisant la pratique agricole;
- Encourager et encadrer la pratique de l'agriculture urbaine;
- Mettre en place un plan de gestion des milieux naturels;
- Inclure au schéma d'aménagement une norme fixant la rive à 15 mètres en milieu urbain;
- Reconnaître, conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, ancien et contemporain.

CP-UDD-2012-014

5. Protéger les personnes et les biens

- Intégrer au schéma d'aménagement une nouvelle cartographie de la plaine inondable et y ajouter un plan de gestion pour certains secteurs d'intervention (rues Hurtubise et Jacques-Cartier);
- Inclure le nouveau régime normatif des zones à risque de glissement de terrain;
- Prévoir des mesures d'insonorisation le long des routes provinciales et de certaines artères urbaines;
- Promouvoir les bâtiments verts et toute autre mesure visant la réduction des émissions de GES (solaire passif, toits verts et blancs, infrastructure pour autos électriques).

Madame Suzanne Dagenais poursuit la présentation avec les objectifs généraux de la consultation publique – Étape 3.

Enfin, madame Marie-Claude Martel conclut la présentation avec le cadre général de fonctionnement lors de l'audience publique :

- Création d'une commission ad hoc :
Écouter les participants et bien comprendre la teneur de leur propos en posant des questions de compréhension
Garantir la rigueur et la crédibilité du processus
- Accompagnement d'un consultant :
Faciliter les échanges lors des activités de consultation
Rédiger le rapport de consultation publique et débriefage
- Rôle du Service de l'urbanisme et du développement durable :
Agir à titre d'expert, à la demande du président de la commission ou du facilitateur

Une période de questions et commentaires suit cette présentation.

Monsieur le conseiller Luc Angers prend son siège.

Le président fait un tour de table sur les cinq grandes orientations déposées par le Service de l'urbanisme et du développement durable. Les cinq orientations sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le conseiller Maxime Pedneaud-Jobin dépose trois propositions et le président fait un tour de table sur chacune d'elles :

1. Nos voisins :

Que le conseil mandate les services municipaux d'analyser le premier projet de schéma d'aménagement qui sera soumis par les MRC des-Collines-de-l'Outaouais et du Pontiac et de proposer au conseil des commentaires que nous pourrions partager avec nos voisins pour assurer le plus grand arrimage possible des différents schémas. L'analyse devra se faire notamment sous l'angle de notre volonté d'éviter que nos efforts de densification provoquent une augmentation du développement le long de nos frontières qui ne respecterait pas les principes du développement durable.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2. Comité de suivis et de mise en œuvre :

Qu'il soit résolu que le conseil municipal mandate les services à lui proposer un comité de suivis et de mise en œuvre du schéma. Le comité serait formé par des représentants d'acteurs incontournables pour le succès du schéma (gens d'affaires, citoyens, société civile, STO, etc.). Le mandat du comité serait d'évaluer la progression dans l'atteinte des objectifs du schéma et de s'assurer d'un dialogue continu entre la Ville et les acteurs sur le terrain.

Le président fait un tour de table sur cette proposition :

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Stefan Psenak	M. Alain Riel	M. Luc Montreuil
M. André Laframboise	M. Maxime Tremblay	
M ^{me} Mireille Apollon	M. Patrice Martin	
M. Luc Angers	M. Pierre Philion	
M. Maxime Pedneaud-Jobin	M ^{me} Denise Laferrière	
	M ^{me} Nicole Champagne	
	M. Denis Tassé	
	M ^{me} Patsy Bouthillette	
	M. Joseph De Sylva	
	M ^{me} Sylvie Goneau	
	M. Stéphane Lauzon	

Monsieur le conseiller Yvon Boucher s'est abstenu de voter.

Cette proposition est rejetée.

3. Aires de marché :

L'objectif du schéma est de séquencer le développement. Le principe de base pour y arriver est d'ouvrir les aires d'expansion quand le marché manque de terrains disponibles. Qu'il soit résolu que nos services nous déposent une méthode pour séquencer le développement sur la base de l'atteinte de nos objectifs de redéveloppement et de consolidation plutôt que sur la base des aires de marché.

Le président fait un tour de table sur cette proposition :

POUR	CONTRE	ABSENT
M. Stefan Psenak	M. Alain Riel	M. Luc Montreuil
M. André Laframboise	M. Maxime Tremblay	
M ^{me} Mireille Apollon	M. Patrice Martin	
M. Luc Angers	M. Pierre Philion	
M. Maxime Pedneaud-Jobin	M ^{me} Denise Laferrière	
	M ^{me} Nicole Champagne	
	M. Denis Tassé	
	M ^{me} Patsy Bouthillette	
	M. Joseph De Sylva	
	M. Stéphane Lauzon	

Monsieur et madame le conseiller-ère Yvon Boucher et Sylvie Goneau se sont abstenus de voter.

Cette proposition est rejetée.

CP20121023-P2

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION DE LA JEUNESSE CANADIENNE-FRANÇAISE INC. – ORGANISATION DE LA 6^e ÉDITION DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE – ÉTÉ 2014

11 h 05 – Monsieur Roger Archambault présente l'état d'avancement de l'organisation des Jeux de la francophonie canadienne – Gatineau 2014.

Les points suivants sont détaillés :

- Historique;
- État d'avancement du COJFC 2014;
- Équipe permanente des JFC;
- Membres du conseil d'administration et comité exécutif;
- Protocoles et responsabilités;
- Protocole – Engagements FJCF;
- Protocole – Engagements Ville;
- Engagements – Comité organisateur;
- Prochaines étapes;
- Recommandation.

RECOMMANDATION

CP-SLSDC-2012-49

Que ce comité recommande au conseil d'accepter le protocole d'entente à intervenir entre la Fédération de la jeunesse canadienne-française et la Ville de Gatineau dans le cadre de l'organisation de la 6^e édition des Jeux de la francophonie canadienne – Été 2014.

La recommandation **CP-SLSDC-2012-049** est acceptée à l'unanimité. Par conséquent, le projet de résolution numéro 10309 sera déposé au comité exécutif du 30 octobre 2012 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 30 octobre 2012.

CP20121023-P3

POLITIQUE FAMILIALE – BILAN, RECOMMANDATIONS ET PRIORITÉS RETENUES POUR L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION TRIENNAL 2013-2015

11 h 10 - Monsieur Roger Archambault, accompagné de madame Agathe Lalande, présente le bilan et les recommandations pour le plan d'action 2013-2014-2015 de la Politique familiale.

La présente détaille les items suivants :

- Historique;
- Démarche;
- Grandes réalisations;
- Principes de gestion;
- Recommandations parapluies;
- Recommandations générales et priorités;
- Recommandations.

RECOMMANDATIONS

CP-SLSDC-2012-44

Accepter le dépôt du rapport : Bilan et recommandations pour le plan d'action 2013-2014-2015 de la Politique familiale.

CP-SLSDC-2012-45

Adopter l'ensemble des recommandations et des priorités retenues, inscrites au rapport : Bilan et recommandations pour le plan d'action 2013-2014-2015 de la Politique familiale.

Les recommandations **CP-SLSDC-2012-44** et **CP-SLSDC-2012-45** sont acceptées à l'unanimité. Par conséquent, le projet de résolution numéro 12801 sera déposé au conseil exécutif du 30 octobre 2012 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 30 octobre 2012.

CP20121023-P4

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE – BILAN ET RECOMMANDATIONS 2013-2014-2015

11 h 45 – Monsieur Roger Archambault, accompagné de madame Agathe Lalande, présente le bilan et les recommandations pour le plan d'action 2013-2014-2015 pour l'accessibilité universelle.

Le plan de la présentation se détaille comme suit :

- Historique;
- Contexte et démarche;
- Prochaines étapes;
- Grandes réalisations;
- Recommandations parapluies;
- Priorité retenues;
- Recommandations

RECOMMANDATIONS**CP-SLSDC-2012-42**

Accepter le dépôt du portrait des actions municipales concernant l'accessibilité universelle.

CP-SLSDC-2013-43

Adopter les priorités retenues pour l'élaboration du plan d'action triennal 2013 à 2015.

Les recommandations **CP-SLSDC-2013-42** et **CP-SLSDC-2013-43** sont acceptées à l'unanimité. Par conséquent, le projet de résolution numéro 12764 sera déposé au comité exécutif du 30 octobre 2012 pour recommandation et adoption au conseil municipal du 30 octobre 2012.

CP20121023-P5

ÉTAT DE SITUATION - GAMELIN

13 h 00 - Monsieur André Lambert présente l'état de situation concernant la fermeture d'un tronçon de la rue Gamelin. Il est accompagné de messieurs André Leduc et Jocelyn Cloutier, de la Firme Génivar. Celle-ci a effectué l'étude d'impact de circulation.

Un historique du dossier est présenté ainsi que les résultats de l'analyse d'impact de circulation.

Trois options sont ensuite présentées :

1. Abroger la résolution numéro CM-2011-751 et confirmer que la Ville souhaite garder le tronçon Gamelin ouvert et entreprendre des négociations avec la Commission de la capitale nationale pour modifier le bail emphytéotique;
2. Maintenir la résolution numéro CM-2011-751, soit la fermeture du tronçon Gamelin;
3. Maintenir la résolution numéro CM-2011-751 et demander à la Commission de la capitale nationale d'attendre la réalisation des mesures de mitigation avant de fermer le tronçon Gamelin.

Pour faire suite à cette présentation, un deuxième rapport est présenté, soit celui de l'Agence de santé et des services sociaux de l'Outaouais. Monsieur Guy Morrissette, président et directeur général de l'Agence est accompagné de monsieur Stéphane Parent, directeur général de la Coopérative des Paramédics de l'Outaouais.

Une période de questions et commentaires suit ces deux présentations.

L'option 1, soit d'abroger la résolution numéro CM-2011-751 et confirmer que la Ville souhaite garder le tronçon Gamelin ouvert et d'entreprendre des négociations avec la Commission de la capitale nationale pour modifier le bail emphytéotique est acceptée à la majorité. Monsieur le conseiller Patrice Martin vote contre.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- CP20121023-PD1** Lettre datée du 11 septembre 2012 de madame Marie-Lise Côté, directrice générale du gouvernement du Québec, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire - Projet de règlement numéro 159-11 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- CP20121023-PD2** Lettre datée du 11 septembre 2012 de madame Marie-Lise Côté, directrice générale du gouvernement du Québec, des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire - Projet de règlement numéro 164-12 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- CP20121023-PD3** Lettre datée du 24 septembre 2012 de monsieur Marc Carrière, député provincial de Chapleau - Projet d'installation d'un ascenseur au Centre récréatif de Templeton - Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés
- CP20121023-PD4** Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Gatineau tenue le 13 juin 2012 ainsi que les procès-verbaux du comité exécutif du 20 juillet, du 27 août et du 12 septembre 2012

Fin du comité plénier public à 15 h 08.